

Réforme des retraites

QUAND LA DEMOCRATIE DOIT AFFRONTER LA TECHNOCRATIE

Vendredi 24 janvier, le Gouvernement va présenter son projet de loi en Conseil des ministres. Son contenu confirme toutes les critiques de la CGT. Par sa durée et son ampleur, notre mobilisation a déjà déjoué tous les pronostics. Nous pouvons gagner !

L'intersyndicale (réunissant la CGT, FO, la CGC, la FSU et Solidaires) appelle à une grande journée de grève et de manifestation vendredi 24 janvier, à l'occasion du conseil des ministres. Refusons le sacrifice des jeunes générations !

Un hold-up technocratique

L'essentiel des dispositions sont renvoyées à des ordonnances ou des décrets, les parlementaires seront donc sommés de voter un texte à trous. Aucune étude d'impact sérieuse, pas de trajectoire financière et encore moins de simulation individuelle, alors que les « concertations » avec les organisations syndicales durent depuis 2 ans.

Tout le monde est concerné. Pour celles et ceux né·e·s avant 1975 il y aura des mesures d'âges (âge d'équilibre, report de l'âge légal, allongement des annuités...) qui seront définies en avril. Pour les autres se sera la réforme à points.

Age de départ et montant des pensions non garantis

Un système de pilotage automatique permettrait de décaler automatiquement l'âge d'équilibre et d'ajuster la valeur du point en

fonction de la situation économique ou démographique. Il serait même possible de baisser des pensions déjà liquidées car il n'y a même pas d'obligation de les revaloriser au niveau de l'inflation ! Autrement dit : plus besoin de réforme pour faire baisser les retraites !

Pour les plus hauts salaires, la capitalisation

Pour tenter de maintenir leur niveau de vie, les salarié.e.s solvables seraient renvoyé.e.s pieds et poings liés vers l'épargne retraite. Ainsi, l'article 63 du projet de loi dérègle et défiscalise encore l'épargne retraite pour permettre sa généralisation. Plus de 300000 cadres ne cotiseraient plus sur la totalité de leur salaire, ce qui ferait perdre plus de 4 milliards d'euros de cotisations par an à notre système de retraite par répartition...et créerait un boulevard pour l'épargne retraite.

Les femmes grandes perdantes.

Les majorations de durée d'assurance (1 an dans le public) disparaissent, les pensions de réversion ne seront plus accessibles aux couples divorcés, et le calcul de la retraite sur toute la carrière pénalisera particulièrement les carrières hachées, et donc les femmes, qui sont 30% à occuper des emplois à temps partiel.

Des solutions existent

Alors qu'en 2050 le nombre de plus de 60 ans aura augmenté de près de 40%, bloquer, comme veut le faire le gouvernement, les ressources dévolues à nos retraites à leur niveau actuel se traduirait par l'effondrement de nos pensions. Pour financer la retraite à 60 ans à taux plein (75% du dernier salaire), la CGT fait de nombreuses propositions dont le Gouvernement et le Medef refusent de débattre :

2,4% d'emplois en plus = 9 milliards d'€ de cotisations sociales

Une augmentation des salaires de 1% = +3,6 milliards d'€ de recettes en cotisations.

Égalité Femme / Homme réelle = 6 milliards d'€ pour la CNAV + 5 milliards d'€ pour l'AGIRC-ARRCO

Exonérations de cotisations sociales : 52 milliards d'€ en 2019 d'après la Cour des comptes. En comparaison, le déficit 2018 des caisses de retraites est de 3,5 milliards d'€.

Les cotisations : une faible augmentation des cotisations en moyenne de 10€ d'augmentation par mois (financées à 60% par l'employeur) suffit à elle seule pour financer la retraite à 60 ans avec 75% de son dernier salaire avec prise en compte des années d'études.

Taxation des revenus du capital : la mise en place d'une contribution sociale sur les revenus financiers distribués par les entreprises à un taux équivalent aux cotisations employeurs sur les salaires = 30 milliards d'€ de ressources.

Tout cela est une question de choix de société. Ce n'est pas en avril, à la fin du débat parlementaire qu'il faut parler du financement ! C'est maintenant !

Toutes et tous en grève le 24 janvier pour dire non.

Toutes et tous dans les manifestations partout sur le territoire



Le préavis de grève est reconduit jusqu'au **27 janvier inclus**

REJOIGNEZ LA CGT

Paris, le 23 janvier 2020